

LICENCIEMENTS, CHÔMAGE MASSIF ET EFFET D'AUBAINE !

On le savait, la crise du Covid a entraîné des plans de licenciements et va entraîner une augmentation sans précédent du chômage : *entre 800 000 et un million de chômeurs-euses de plus à l'horizon du printemps 2021 sont annoncés officiellement*. Et ça a déjà commencé :

Entre le 1er mars et le 5 juillet, 193 PSE (les mal nommés plans de « sauvegarde » de l'emploi) ont été lancés en France, menaçant 27 053 postes. Soit plus du double que sur la même période de 2019 (13 033 postes visés). Et c'est compter sans les 1 672 procédures de « petits » licenciements collectifs (de moins de dix salariés) répertoriés par la Dares, ou les centaines de milliers d'intérimaires dont la mission a pris fin.

Le secteur du commerce est lourdement impacté, avec environ 16 000 emplois menacés dans le secteur de l'habillement. Les employeurs veulent restaurer les profits perdus pendant l'épidémie, via la mise en place d'Accords de Performance Collective (APC), qui permettent de baisser les salaires, d'augmenter le temps de travail, voire les deux en même temps sinon... c'est la porte !¹

Chaque jour ou presque est marqué par l'annonce de plans de licenciements collectifs, en particulier dans l'habillement, alors que les entreprises sont pourtant soutenues financièrement par l'Etat, pendant et après le confinement via la prise en charge du chômage partiel et des prêts.

Le secteur de l'aéronautique est largement visé : 7 580 postes en moins chez Air France et sa filiale Hop !, 5 000 chez l'avionneur Airbus dans l'Hexagone. De nombreux sous-traitants par effet domino vont supprimer leurs effectifs, sur l'ensemble du territoire. L'équipementier Daher, par exemple, prévoit de couper 1 300 postes répartis sur ses sites d'Occitanie, de Loire-Atlantique et de la région Centre.

Comme Air France : *La direction veut détruire 6560 emplois en 2 ans. Pour Sud Aérien il est intolérable que de l'argent public soit utilisé pour mettre des salariés dehors! D'ici fin 2022, la direction s'attend à environ 3500 départs naturels (retraites, démissions,...). 3060 postes supplémentaires seront supprimés à travers des plans de Ruptures Conventionnelles Collectives (pour les Pilotes et PNC), et à travers un Plan Départ Volontaire/PSE (pour les effectifs Sol). Aucun recrutement n'est envisagé d'ici 2022, nos apprentis et alternants vont donc rester à la porte de l'entreprise. De même, le recours aux CDD saisonniers n'est pas envisagé sur les prochaines saisons été... Sud Aérien exige la préservation des emplois et l'embauche des jeunes.*²

Le secteur de la chimie, de l'industrie n'est pas en reste

4 600 emplois supprimés chez Renault en France, avec là aussi un effet sur les sous-traitants.³

1 233 licenciements sont annoncés chez Nokia (Alcatel-Lucent) et un millier pour le laboratoire pharmaceutique Sanofi⁴. 1000 emplois en moins également pour Hutchinson, filiale de Total spécialisée dans le caoutchouc industriel.

1 Pour l'analyse de SUD Commerce : <https://solidaires.org/POUR-UN-ETE-RENDICATIF>

2 Pour le tract complet de SUD aérien : <http://www.sud-aerien.org/spip.php?article2655>

3 Tract SUD Renault : <https://ussi.fr/wp-content/uploads/2020/05/communiqu%C3%A9-SUD-Renault-USSGR-29-05-2020.pdf>

4 Communiqué SUD Chimie : <https://solidaires.org/Confier-le-medicament-aux-laboratoireEURs-pharmacEURutiqueEURs-nuit-gravement-a>

Sur l'ensemble du territoire les annonces de plan de restructuration se multiplient dans des entreprises plus petites...

D'autres secteurs sont menacés, comme la presse écrite⁵, le secteur bancaire va continuer de supprimer ses implantations, **tandis que dans le secteur public**, le discours sur la énième modernisation de l'administration marquera là aussi à n'en pas douter une accélération des suppressions de postes, malgré l'effet de manche du Segur pour l'hôpital !⁶

Effet d'aubaine pour des entreprises gavées de crédit d'impôts et subventions aussi !

Certes la baisse d'activité a eu un impact sur bon nombre d'entreprises, mais il faut nuancer ceci, certaines grandes entreprises profitant de la situation générale pour licencier alors qu'elles ne sont pas déficitaires et ont même obtenu des aides conséquentes de l'État !

C'est clairement des « effets d'aubaine » dont certaines grandes entreprises se saisissent pensant faire passer discrètement à travers la crise leur politique opportuniste de supprimer des emplois pour encore mieux augmenter leurs bénéfices et les dividendes des actionnaires ! Sanofi a versé récemment 4 milliards d'euros de dividendes aux actionnaires. **Renault bénéficie des aides de l'État, Nokia touche des aides publiques, avec le crédit impôt recherche, avec le CICE... Et rien n'est exigé en contrepartie sur le maintien des emplois.**

ABROGATION DE LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE !

La prise en charge collective et solidaire des chômeurs-euses est un enjeu majeur pour les politiques publiques. La réponse première à apporter est de leur garantir un revenu permettant une vie digne et donc renforcer l'amortisseur social que constituent entre autres les allocations chômage. C'est une même idée qu'a d'ailleurs partagé Emmanuel Macron quand a été étendu en mars dernier le dispositif de chômage partiel pour éviter les licenciements des salarié-es.

Même s'il n'a en revanche que peu protégé ceux et celles en situation d'intermittence d'emploi, intérimaires ou titulaires de contrats à durée déterminée d'usage et qui ont basculé dans le chômage voire le RSA, ce dispositif a permis de limiter largement la casse.

Même si ce dispositif est aussi contestable sur le fond, et interroge largement sur son financement, de fait par les salarié-es via l'Unedic et l'État ⁷, l'assurance chômage n'a de son côté pas fait l'objet de la même attention. Tout juste le report dans le temps de la dernière réforme en date a-t-il été acté, alors que celle-ci est particulièrement destructrice des droits des chômeurs-euses. **Selon les propres chiffres de l'UNEDIC, les conséquences du premier volet de la réforme entré en vigueur en novembre 2019 sont comme on pouvait le craindre majeures. Ainsi, 20 000 rejets d'ouvertures de droit par mois pour cause d'affiliation insuffisante ont été observés :** ils concernent des demandeurs-ses d'emploi qui auraient pu ouvrir un droit avec la convention de 2017 avec cette même affiliation. Toujours selon l'UNEDIC, les conséquences de la mise en place du deuxième volet de la réforme seront plus catastrophiques encore, je cite : **« Les nouveaux modes de calcul du salaire journalier de référence et de la durée de droit auront un effet sensible sur l'indemnisation des personnes privées d'emploi à partir du 1er septembre n'ayant pas travaillé de manière continue sur les deux ou trois années précédentes. Pour rappel, nous estimions avant crise que 850 000 entrants seraient concernés par cette mesure lors de sa première année d'application : leur allocation mensuelle diminuerait, passant de 905 € à 708 € en moyenne par mois (-22 %). Parmi eux, les plus affectés seraient au nombre de 190 000 : ils percevraient une allocation mensuelle diminuée de 50 % (...) ».**

5 Communiqué du SNJ : <http://www.snj.fr/article/largent-public-ne-doit-pas-aider-les-%C3%A9diteurs-%C3%A0-brader-la-presse-%C3%A9crite-1168848650>

6 Réponse de SUD Santé Sociaux au protocole <http://www.sudsantesociaux.org/lettre-ouverte-pour-donner-suite.html>

7 4 pages analyses de SUD Travail Affaires sociales : <http://www.sud-travail-affaires-sociales.org/spip.php?article1086>

Enfin il est également relevé l'augmentation importante des formes atypiques de chômage (des catégories B et C, soit 40 % du total) en raison des contrats courts, ce que l'on appelle des intermittents de l'emploi dont l'indemnisation est très précaire voire même parfois en dessous du RSA. Immanquablement la réforme de 2019 aura un impact important sur ces catégories (source IRES).

Face à cette situation nous estimons que la solution raisonnable est parallèlement à des investissements massifs pour créer de l'emploi non précaire (augmentation des salaires, écologie, services publics et réduction du temps de travail), **l'abrogation pure et simple de la réforme de l'assurance chômage de l'été 2019**. Cela permettra de bénéficier les chômeurs-euses des modes de calculs de leur temps travaillé existant précédemment. **Il faut par ailleurs prolonger les droits de la durée équivalente à celle de cette crise, c'est à dire déjà pendant au moins un an. Pour le régime général cela correspond à suspendre le décompte des périodes d'indemnisation jusqu'à la fin de la crise.**

Cela signifie par ailleurs :

- **Pour les intermittent-es du spectacle**, cela correspond à reporter toutes les dates anniversaires d'une durée équivalente à la période comprise entre le 1er mars et la date de réouverture de toutes les salles de spectacle, plateaux de tournages, studio...
- **Il faut prolonger les CDD d'au moins la durée de la crise** et faire reconnaître tous les contrats et promesses d'embauches conclus pour la période actuelle
- Pour les personnes qui étaient en fin de droits au début de cette crise, à la suite de cette prolongation, **les droits doivent être renouvelés automatiquement**, sauf demande de l'ayant droit.
- **Pour les nouveaux et nouvelles entrant-es** qui auraient pu ouvrir des droits sans ces circonstances exceptionnelles, il faut majorer la période de référence d'une durée équivalente à celle de cette crise et abaisser le seuil d'ouverture de droits.

De plus, les périodes de congés maternité, maladie, arrêt pour accident de travail doivent être pris en compte inconditionnellement pour la détermination de droits au chômage dans la réglementation correspondant à l'activité habituelle du ou de la travailleur-se. Enfin le décret du 28 décembre 2018 sur le contrôle des chômeur-euses doit aussi être abrogé. Les droits de tous et toutes doivent donc être revus.

Nous revendiquons par ailleurs **l'augmentation des allocations chômage**, ce qui permettra d'alimenter l'activité, le chômeur-euse consommant pour l'essentiel l'intégralité de son allocation pour vivre. Enfin une nouvelle réforme permettant d'indemniser les 6 chômeurs sur 10 qui ne le sont pas ou plus est également indispensable.

ET NOS REVENDICATIONS SUR :

LES SALAIRES ET L'EMPLOI :

- **Un statut du ou de la salarié-e permettant une continuité des revenus y compris pendant les périodes de non-activité**
- Réduire le temps de travail à 32 heures
- Smic à 1700 euros net.
- Revaloriser les métiers féminins, tous ceux qui ont montré leur absolue nécessité dans la crise sanitaire
- Imposer l'égalité professionnelle entre femmes et hommes
- **Créer un million d'emplois pour le climat !⁸**

LE LOGEMENT :

- Un moratoire du paiement des loyers et charges pour les locataires en galère ou dont le loyer dépasse le quart du revenu avant APL, dans les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales, dans les cités universitaires pendant la crise, et l'apurement des impayés et la prolongation de la trêve des expulsions jusqu'au 31 octobre (date de la nouvelle trêve hivernale).
- pas d'expulsions de logements pendant cette période de crise sanitaire !
- Il faut des mesures de réquisition des logements vides, des appartements loués sur les plateformes type airbnb.

LES SERVICES PUBLICS

- Il faut de véritables moyens pour les services publics de santé, ainsi que dans les EHPAD, des moyens humains et matériels permettant une prise en charge, une politique de prévention, dans les villes et régions et particulièrement dans les banlieues qui ont montré leur plus grande vulnérabilité à cette crise sanitaire.
- Il faut une politique de transports collectifs qui permette, un accès rapide à tous les besoins, permettant la mobilité des personnes précaires et sans papiers vers une politique de gratuité des transports publics. Il faut aussi mener une politique de transport public orientée vers les énergies décarbonées, par le transfert de la route vers le rail, afin d'amorcer la transition écologique.
- Plus généralement; il faut des services publics sur tout le territoire et qui permettent un accueil du public de proximité dans de bonnes conditions, avec du personnel qualifié en arrêtant les suppressions d'emploi, en titularisant les précaires, en cessant la privatisation des missions et leur sous-traitance.

ET POUR LES ÉTUDIANT-ES ?

Le gouvernement a annoncé un plan pour l'emploi des jeunes, avec notamment des exonérations de cotisations patronales pour permettre l'embauche de jeunes (jusqu'à 1,6 SMIC). Il s'agit là de « vieilles recettes » qui n'ont jamais eu d'effet significatifs sur l'emploi et qui ont surtout contribué à fabriquer des travailleurs-euses pauvres !

Solidaires étudiant-es a réagi aux annonces du premier ministre et rappelé ses revendications :

La précarité étudiante ne peut se résoudre avec des mesurette, pour cela, Solidaires étudiant-es revendique à minima : **L'alignement des prix d'accès à la restauration** pour les cursus se trouvant en lycée (Classe Préparatoire, BTS) ou se trouvant éloigné des RU (IFSI, IRTS) sur les prix de la restauration universitaire. **L'augmentation d'au moins 20% du montant des bourses étudiantes.** Le lancement rapide d'un **plan de construction de logements CROUS** afin d'y loger d'ici trois ans 10% des étudiant-es

LE 17 SEPTEMBRE, PAR LA GRÈVE ET LA MANIFESTATION,

POSONS UNE PREMIÈRE PIERRE À L'ÉDIFICE

POUR UN MONDE SOCIAL, FÉMINISTE, ÉCOLOGISTE,

C'EST ENSEMBLE, DANS LA RUE, QUE NOUS L'OBTIENDRONS.

Paris, 21 juillet 2020